

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Convocations envoyées le 7 février 2025
Le Comité Syndical est composé de 32 délégués

SEANCE ordinaire du 14 février 2025 à 15h00

2025-02-01

AR PREFECTURE
017-200063667-20250214-2025_02_01-DE
Reçu le : 18 / 02 / 2025

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze février à quinze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Ferrières sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 22/32

M. Sylvain AUGERAUD – M. Bertrand AYRAL – M. Eric BERNARDIN – M. Jean-Marie BODIN – M. Christian BRUNIER – M. Raymond DESILLE – Mme Catherine DESPREZ – Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX - M. Jean-François FOUNTAINE - M. Roger GERVAIS - M. Patrick GIAT – M. Jean GORIOUX - M. Antoine GRAU – M. Emmanuel JOBIN - M. Joël LALOYAUX – M. Didier LARELLE – M. Tony LOISEL – M. Jean-Pierre NIVET – M. Patrick PHILBERT– Mme Mathilde ROUSSEL – M. Jean-Pierre SERVANT – M. François VENDITTOZZI

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 3

M. Jean-Luc ALGAY a donné pouvoir à M. Didier LARELLE
M. Dominique LECORGNE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre SERVANT
M. Didier TAUPIN a donné pouvoir à M. François VENDITTOZZI

SECRETAIRE DE SEANCE : Didier LARELLE

MEMBRES EXCUSES :

M. Jean-Luc ALGAY – Mme Martine BOUTET - M. Dominique LECORGNE – M. Didier TAUPIN - M. Stéphane VILLAIN

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Cabinet du Président : M. Guillaume MARBOTTE
Service Aménagement d'Aunis Atlantique : Nathalie GUERY
Service du Syndicat mixte : Mme Céline BAUDET, M. Nicolas CAJON, Mme Marie-Camille DE ROCQUIGNY

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

En application des articles L 2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget (DOB) doit avoir lieu avant son examen au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En vue du débat d'orientation budgétaire 2025, M. Antoine GRAU, premier Vice-Président présente le rapport suivant au Comité syndical :

RAPPORT
EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Présentation des réalisés provisoires du budget 2024

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - BP 2024 et réalisés provisoires

Dépenses 2024 Fonctionnement	BP 2024	Réalisés
Personnel charges	289 700,00 €	236 801,72 €
1 Responsable	102 000,00 €	102 147,52 €
1 Chargée de mission SCoT	55 000,00 €	37 757,51 €
1 Gestionnaire administratif	64 000,00 €	63 522,17 €
1 Chargé d'observations économie	36 700,00 €	33 374,52 €
1 Commissaire enquêteur / 1 Commission d'enquête	12 000,00 €	0,00 €
Autres charges	55 871,79 €	46 858,48 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	20 000,00 €	14 514,08 €
Manifestations (séminaires, rencontres nationales, réceptions)	2 300,00 €	1 348,70 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 700,00 €	2 727,78 €
Assurance établissement + véhicule	2 500,00 €	2 433,13 €
Frais véhicule en location	2 100,00 €	1 904,52 €
Carburant	600,00 €	516,63 €
Frais de missions des agents	800,00 €	1 237,75 €
Frais de missions des élus	600,00 €	0,00 €
Fournitures / documentation	1 600,00 €	724,42 €
Dématérialisation des actes / hébergement site internet	2 660,00 €	2 173,40 €
Conception impression de documents - publications	3 500,00 €	4 787,04 €
Autres frais divers	1 711,79 €	442,92 €
Charges financières et exceptionnelles	500,00 €	48,11 €
Dotations aux amortissements	116 000,00 €	114 966,83 €
Virement à la section investissement	- €	- €
TOTAL	441 271,79 €	398 627,03 €
Dépenses 2024 Investissement	BP 2024	Réalisés
Elaboration du SCoT	40 000,00 €	6 126,96 €
Etudes et frais divers SCoT (enqu.publ, autre étude, assis.jur)	70 000,00 €	0,00 €
Matériels de bureau et divers	4 000,00 €	0,00 €
Remboursement des emprunts	26 000,00 €	26 000,00 €
Amortissements des subventions	16 000,00 €	16 000,00 €
TOTAL	156 000,00 €	48 126,96 €

Recettes 2024 Fonctionnement	BP 2024	Réalisés
Cotisation par habitant		
Populations légales au 1er janvier 2024	100% 247 980	1,67 € 414 126,60 € 1,60 € 372 713,94 €
CdA La Rochelle	73,49% 182 238	1,67 € 304 337,46 € 1,50 € 273 903,71 €
CdC Aunis Atlantique	12,99% 32 219	1,67 € 53 805,73 € 1,50 € 48 425,15 €
CdC Aunis Sud	13,52% 33 523	1,67 € 55 983,41 € 1,50 € 50 385,07 €
Produits divers		1 100,00 € 1 410,60 €
dont mise à disposition bureau agent SIG		
Subventions d'investissement transférées		16 000,00 € 16 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté		10 045,19 € 10 045,19 €
TOTAL	441 271,79 €	400 169,73 €
Solde excédent fonctionnement		1 542,70 €
Recettes 2024 Investissement	BP 2024	Réalisés
Excédent d'investissement reporté	71 943,10 €	71 943,10 €
FCTVA	9 617,00 €	9 617,68 €
Recettes d'amortissements	116 000,00 €	114 966,83 €
Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
TOTAL	197 560,10 €	196 527,61 €

Solde excédent investissement 148 400,65 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les deux sections de fonctionnement et d'investissement présentent un solde excédentaire.

Les charges de personnel ont été moins importantes que prévues en raison :

- du départ de la chargée de mission SCoT le 18 février qui n'a été remplacée qu'à partir du 20 mai 2024
- de l'enquête publique qui ne s'est pas déroulée en 2024, les dépenses prévues pour indemniser le commissaire enquêteur n'ont donc pas été réalisées

Le dernier appel de fonds a donc été ajusté à la baisse et la cotisation réellement appelée par habitant en 2024 s'élève à 1,50 €.

Les restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement s'élèvent à 42.950,51 € :

Ils concernent les soldes des marchés à régler aux bureaux d'études pour la finalisation du projet de SCoT, les commandes qui ont été passées à l'assistance juridique et le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la perspective de l'étape à venir de mise en œuvre et de suivi du SCoT.

- Soldes à régler aux bureaux d'études finalisation du projet de SCoT : 22.520,51 €
- Assistance juridique LEXCAP élaboration du SCoT : 8.430,00 €
- AMO étape à venir de mise en œuvre et de suivi du SCoT : 12.000,00 €

Présentation des éléments financiers pour 2025

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - première maquette DOB 2025

Dépenses 2025 Fonctionnement	
Personnel charges	266 000,00 €
1 Responsable	104 000,00 €
1 Chargée de mission SCoT	50 000,00 €
1 Gestionnaire administratif et financier	65 000,00 €
1 Chargé(e) d'observation (sur 10 mois)	36 000,00 €
1 Commissaire enquêteur	11 000,00 €
Autres charges	55 117,00 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	20 000,00 €
Manifestations (séminaires, rencontres nationales, réceptions)	2 000,00 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 800,00 €
Assurance établissement + véhicule	2 800,00 €
Frais véhicule en location	2 000,00 €
Carburant	800,00 €
Frais de missions des agents	1 500,00 €
Frais de missions des élus	600,00 €
Fournitures / documentation	1 200,00 €
Dématérialisation actes contrôle de légalité/ hébergement site internet	2 000,00 €
Conception impression de documents - publications	3 000,00 €
Autres frais divers (conf.paie cdg17,affranchissements,charges diverses)	2 017,00 €
Charges financières et spécifiques	400,00 €
Dotations aux amortissements	69 000,00 €
Virement à la section investissement	- €
TOTAL	390 117,00 €
Dépenses 2025 Investissement	
Elaboration du SCoT (solde des marchés BET +Lexcap)	40 000,00 €
Etudes et frais divers SCoT (AMO Acadie+autre étude+enq.publ)	30 000,00 €
Matériels de bureau et divers	4 000,00 €
Remboursement des emprunts	0,00 €
Amortissements des subventions	10 000,00 €
TOTAL	84 000,00 €

Recettes 2025 Fonctionnement				
Cotisation par habitant				
Populations légales au 1er janvier 2025	100%	251 678	1,50 €	377 517,00 €
CdA La Rochelle	73,51%	185 015	1,50 €	277 522,50 €
CdC Aunis Atlantique	13,04%	32 814	1,50 €	49 221,00 €
CdC Aunis Sud	13,45%	33 849	1,50 €	50 773,50 €
Produits divers				1 100,00 €
Subventions d'investissement transférées				10 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté				1 500,00 €
TOTAL				390 117,00 €
Recettes 2025 Investissement				
Excédent d'investissement reporté				148 400,00 €
FCTVA				15 492,00 €
Recettes d'amortissements				69 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement				- €
TOTAL				232 892,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les charges de personnel restent au même niveau qu'en 2024 avec l'indemnisation estimée du commissaire enquêteur (11.000 €) et le poste de chargé.e d'observation prévu sur 10 mois (36.000 €) en raison d'une prise de poste qui pourrait intervenir mi-mars.

Les autres charges de fonctionnement sont stables.

Il est à noter que la dotation aux amortissements pour 2025 (69.000 €) est bien inférieure à celle de 2024 (116.000 €).

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'établiraient ainsi à environ 390 000 €. Afin de couvrir ces charges, la cotisation par habitant serait portée à 1,50 € soit le même montant de cotisation réellement appelé en 2024.

En termes d'investissement, les principaux générateurs de dépenses concernent la finalisation du projet de SCoT (42.950 € de restes à réaliser 2024 et 27.050 € prévus pour des études complémentaires ainsi que des frais divers pour mener l'enquête publique).

Il est à noter qu'en 2025, il n'y a plus de remboursement d'emprunts à prévoir.

Une fois la présentation et le débat terminés, M. le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer pour prendre acte de la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE, à la majorité des membres présents :

- De prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2025,
- De prendre acte que ce rapport a donné lieu à un débat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures.

Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Jean-François FOUNTAINE
Président du Syndicat mixte
pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Le secrétaire de séance,
Didier LARELLE



Délibération publiée le : 18 FEV. 2025